

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2022 07 25 003

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 15
Pouvoirs 1
Votants 16

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juillet à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 juillet 2022

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Patrice REVOL Guy TAVERNIER Nathalie AZNAR Josette BALFIN Christine DUCHOSAL Brigitte LAVIROTTE Jean Charles MATUSZEZAK Arnaud GUDEFIN Rémi VASSEUR Séverine RODET Ludivine GONNET Amélie RAPHANEL Rémi BOZONNET

Absents et excusés : Lydia LEAO Stéphane GEORGE Frédéric DUFOUR Justine JAMBON (Pouvoir à Amélie RAPHANEL)

Secrétaire de séance : Arnaud GUDEFIN

OBJET : Tarifs du Périscolaire

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le Conseil municipal avait adopté, par délibération, les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, applicables au 1^{er} septembre 2021.

Puis, en raison de la mention des tarifs réduits pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900, considérant que cette décision n'appartient pas au conseil municipal mais au CCAS, le conseil municipal a adopté une nouvelle délibération le 12 juillet 2021.

Considérant la qualité du service qui vient d'être présentée, le souhait de garder le personnel compétent, tout en prenant en compte l'évolution des prix de revient réels des différentes prestations : l'augmentation des charges salariales (primes, augmentation du point...), l'augmentation de l'achat de repas par le prestataire, l'augmentation des énergies. Monsieur le Maire, après avis de Madame Lydia LEAO, adjointe aux affaires scolaires, propose une augmentation des tarifs des services périscolaires.

Les tarifs seraient appliqués à la rentrée prochaine, soit pour l'année scolaire 2022-2023, seraient donc les suivants •

Grilles tarifaires des accueils périscolaires et restauration

<u>Services périscolaires</u>	Année scolaire future 2022/2023	Année scolaire actuelle 2021/2022
RESTAURATION SCOLAIRE :		
- Par repas	4,60 €	4,40 €
-		
- Par repas en cas de non inscription sur le portail famille	6,50 €	6,00 €
- Par repas PAI	2,35 €	2,15 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE :		
- 7h15 à 7h45	1,25 €	1,15 €
- 7h46 à 8h30	1,875 €	1,72 €
- 16h30 à 17h30	2,50 €	2,30 €
- 17h31 à 18H00	1,25 €	1,15 €
- 17h31 à 18h15	1,875 €	1,72 €
- 17h31 à 18h30	2,50 €	2,30 €
En cas de non inscription sur le portail famille :		
- Pour une heure pleine	3,50 €	3,00 €
- Pour ½ heure	1,75 €	1,50 €
- Pour ¾ heure	2,60 €	2,25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs présentés pour la garderie et à 14 voix pour et deux abstentions les tarifs du restaurant scolaire.

Certifiée conforme aux écritures
 Au registre sont les signatures
 A Buellas, le 25 juillet 2022
 Michel CHANEL - Maire